

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 04486

Numéro SIREN : 515 450 088

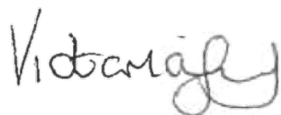
Nom ou dénomination : SAFRAN SEATS

Ce dépôt a été enregistré le 19/06/2024 sous le numéro de dépôt 11498

SAFRAN SEATS
Société par Actions Simplifiée au capital de 8.279.072,00 €
61 rue Pierre Curie - 78370 Plaisir
515 450 088 RCS VERSAILLES

COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Certifiés conformes



Victoria Foy
Président
SAFRAN SEATS S.A.S

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

SAFRAN SEATS
Société par Actions Simplifiée au capital de 8.279.072 €
61 rue Pierre Curie - 78370 Plaisir
515 450 088 RCS VERSAILLES

A. ETATS FINANCIERS

B. ANNEXE

1.	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	8
2.	NOTE PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	7
3.	NOTES SUR LE BILAN	13
4.	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	21
5.	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	24

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

A. ETATS FINANCIERS

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

Compte de résultat au 31 décembre 2023

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Note</i>	<i>31.12.2022</i>	31.12.2023
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	3.13	236 273	358 206
Production stockée		12 473	17 362
Production immobilisée			
Transfert de charge d'exploitation	3.14		
Reprises sur provisions et dépréciations			
Amortissement/dépréciation des immobilisations			
Dépréciation de l'actif circulant		847	8
Provisions pour risques et charges		10 912	9 681
Autres produits		51 840	76 619
Produits d'exploitation (1)		312 345	461 875
CHARGES D'EXPLOITATION			
Consommation de l'exercice en provenance de tiers			
Achats stockés d'approvisionnement			
Matières premières		90 781	129 163
Autres approvisionnements			
Variation des stocks d'approvisionnements		(19 108)	(17 296)
Achats de sous-traitance			
Achats non stockés de matières et fournitures			
Services extérieurs		167 746	235 490
Impôts, taxes et versements assimilés		3 108	3 725
Charges de personnel			
Salaires et traitements		84 564	94 501
Charges sociales		39 699	44 422
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Amortissement/dépréciation des immobilisations		11 846	11 263
Dépréciation de l'actif circulant		6 789	13 807
Provisions pour risques et charges		9 063	16 220
Autres charges et produits financiers			
Autres charges		4 052	1 280
Charges d'exploitation (2)		398 538	532 575
Résultat d'exploitation (1) - (2)		(86 193)	(70 700)
Produits financiers		106	548
Charges financières		4 061	10 337
Résultat financier	3.15	(3 955)	(9 789)
Résultat courant (avant impôts)		(90 148)	(80 489)
Produits exceptionnels		2 186	259
Charges exceptionnelles		279	208
Résultat exceptionnel	3.16	1 908	51
Participation		0	0
Impôts (Crédit d'impôt CIR)		3 309	1 488
Total des produits		314 637	462 682
Total des charges		399 569	541 632
Résultat net (profit)		(84 932)	(78 950)

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

Bilan au 31 décembre 2023

ACTIF	<i>Note</i>	31.12.2022	Actif brut	Amortissements et dépréciations	31.12.2023
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles	3.1	14 574	33 316	(15 318)	17 999
Immobilisations corporelles	3.1	40 134	123 377	(78 789)	44 588
Immobilisations financières	3.1	0			0
Titres de participations	3.1	1 625	1 625		1 625
Autres immobilisations financières		121	138		138
Actif immobilisé		56 454	158 456	-94 106	64 349
Stocks et en-cours	3.2	109 498	171 875	(40 621)	131 254
Avances et acomptes versés sur commandes	3.3	8 298	6 234		6 234
Créances d'exploitation	3.3	76 628	106 931	(1 653)	105 278
Créances diverses	3.3	19 232	13 982		13 982
Comptes courants	3.3	11 809	9 909		9 909
Valeurs de placement		0			0
Disponibilités		0			0
Charges constatées d'avance	3.5	397	1 141		1 141
Actif circulant		225 864	310 071	-42 274	267 797
Prime de remboursement des emprunts					
Ecart de conversion - Actif	3.6	0	454		454
Total actif		282 317	468 981	-136 380	332 601

VIF

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

PASSIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31.12.2022	31.12.2023
Capital social	3.7	7 557	8 279
Autres éléments de capitaux propres	3.7	(38 903)	125 301
Résultat de l'exercice	3.7	(84 932)	(78 950)
Capitaux propres		(116 278)	54 629
Avances et dettes conditionnées			
Autres fonds propres		0	0
Provisions pour risques et charges	3.8	44 793	51 907
Provisions pour risques et charges		44 793	51 907
Emprunts obligataire	3.9		
Dettes financières	3.9		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3.9	2 789	2 477
Dettes d'exploitation	3.9	101 486	122 333
Dettes diverses	3.9	248 190	93 713
Produits constatés d'avance	3.11	1 338	6 712
Dettes financières, d'exploitation et diverses		353 803	225 236
Ecart de conversion - Passif	3.12		829
Total passif		282 317	332 601

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

B. ANNEXE

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

La société Safran Seats est détenue de manière ultime par Safran SA, qui est une société cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris. A ce titre, elle est intégrée dans les comptes consolidés publiés par Safran SA, 2 Bld du Général Martial Valin, 75724 PARIS CEDEX 15, SIREN : 562 082 909. Ce qui exonère Safran Seats de publier ses propres comptes consolidés.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire. Dans la suite de ces notes annexes, la société Safran Seats sera dénommée la Société.

L'exercice clos le 31 décembre 2023 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 331.116.654 euros.

Le résultat net comptable est une perte de 78.950.498,11 euros.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Néant

2. NOTE PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Règles et méthodes comptables

2.1.1. Référentiel appliqué

Les comptes sociaux au 31 décembre 2023 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon les dispositions du Plan Comptable Général tels que définis dans le règlement ANC 2014-03 (version consolidée au 1er janvier 2023).

Les observations de l'ANC relatives à la prise en compte des conséquences de la crise russo-ukrainienne ont été appliquées dans les comptes de la société.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

2.2. Immobilisations incorporelles

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

- Les brevets et licences sont amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève,
- Les logiciels d'application sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis linéairement sur une durée de un à cinq ans,

Les dépenses de R&D sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues.

Le fonds de commerce de l'activité après-vente de sièges aéronautiques acquis auprès de la société Zodiac Services Europe en 2018 ne fait pas l'objet d'un amortissement, mais d'un test de dépréciation annuel documenté par la Société.

2.3. Immobilisations corporelles

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1er janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du jour de l'opération. Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

2.3.1. Amortissements

Les principales durées d'utilisation sont :

- construction : 20 ans,
- installations techniques, matériel et outillage : entre 3 et 8 ans,
- mobilier et agencements : 10 ans,
- matériel informatique : 3 / 4 ans,
- matériel de transport : 4 / 5 ans.

Pour les immobilisations fiscalement amortissables en dégressif la différence entre dotation linéaire et dotation totale est comptabilisée en amortissements dérogatoires.

2.3.2. Dépréciations

Si à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour la Société.

2.4. Immobilisations financières

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition. Une dépréciation des titres de participation doit être comptabilisée pour le montant de la différence lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire des titres est appréciée soit :

- en fonction du cours de bourse moyen du dernier mois précédent la clôture, pour les participations cotées,
- en fonction de la quote-part de situation nette corrigée, le cas échéant, des plus-values latentes significatives nettes des impôts correspondants,
- en fonction de la valeur intrinsèque des fonds propres, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus (valeur d'entreprise), diminuée, le cas échéant, de l'endettement.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

2.5. Stocks et travaux en cours

2.5.1. Valeurs brutes

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont valorisés au coût de revient (coût d'acquisition ou de production), déterminé selon la méthode du FIFO ou à la valeur probable de réalisation si celle-ci est inférieure. Aucun frais financier n'est inclus dans la valorisation.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production pour les charges directes et indirectes de production, et au prix moyen pour la consommation de matière.

Le coût de revient est déterminé sur la base d'une capacité normale de production, excluant ainsi l'effet potentiel d'une sous-activité.

2.5.2. Dépréciations

Une dépréciation est constituée lorsque le coût de revient des stocks et travaux en cours est supérieur à la valeur de réalisation, notamment en raison de l'absence de perspective de vente, de la rotation considérée comme très lente ou d'obsolescence.

Les stocks, présentant le risque d'une valeur de marché inférieure à leur valeur comptable, sont dépréciés dans une plage de 45% à 90%.

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

2.6. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée sur les créances lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

Les dettes et créances en devises sont converties au cours en vigueur au 31 décembre. Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion actif et passif prévus à cet effet. Les pertes de change latentes qui ne sont pas compensées par une couverture de change font l'objet d'une provision pour risque.

2.7. Disponibilités

Les disponibilités sont constituées essentiellement des comptes bancaires créditeurs détenus par la Société. Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existant à la clôture des comptes sont converties au cours en vigueur au 31 décembre. Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés en résultat financier.

2.8. Créances diverses / Dettes diverses (en fonction)

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe, la société Safran a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et la société Safran. Le poste « Dettes diverses » est essentiellement constitué du compte courant Safran SA.

2.9. Provisions réglementées

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiquées sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

2.10. Provisions pour risques et charges

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie. Les provisions pour risques et charges suivent les règles de constitution suivantes :

- Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêté des comptes du présent exercice comptable. Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la société.
- Les provisions pour charges correspondent principalement aux :
 - Les provisions « Concessions, amendes et pénalités » couvrent l'estimation du risque lié aux engagements commerciaux pris lors de la négociation des commandes au titre de concessions et autres litiges potentiels,
 - La provision pour environnement couvre les frais de réhabilitation d'un site historique de la société dont la fermeture a été décidée au cours de l'exercice 2018,
 - Les provisions pour garanties couvrent les incidents durant la période de garantie,

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

- Les provisions pour litiges concernent les fins d'affaires et les affaires prudhommales en cours.
- Retraites et autres avantages assimilés.

2.10.1. Retraites et engagements assimilés

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

- ✓ les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise,
- ✓ le personnel cadre bénéficie par ailleurs de régimes complémentaires à cotisations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC modifiée le 5 novembre 2021 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. La société a retenu comme méthode celle introduite par l'IFRIC IC. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus) sont comptabilisés dans les engagements hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

La loi 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la Sécurité Sociale pour 2023 a modifié le cadre institutionnel de la réforme des retraites en changeant les conditions d'exercice des droits (recul de l'âge de départ et allongement des cotisations) résultant des régimes de retraite.

2.11. Opérations en devises

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours moyen du mois de la transaction. Dans le cas où la devise fait l'objet d'une couverture par la société Safran, le cours couvert, est appliqué à l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats. Par ailleurs, les acomptes versés et reçus, les produits et charges constatés d'avance ainsi que les concessions payées d'avance sont valorisés au cours couvert de l'année d'encaissement.

A la date de clôture :

- Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran :
 - Les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, sans incidence sur le compte de résultat,

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

- L'écart éventuel entre le cours couvert de la date de transaction et le cours couvert de la date de l'encaissement, appliqué à la position nette clients / fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires,
- Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrit en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- Les provisions en devise sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat financier.
- La composante en devise des provisions pour perte à terminaison et/ou d'engagement de livraison en euro, est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte, pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran.

2.12. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires reconnu par la Société est essentiellement relatif à la vente de sièges aéronautiques, aux frais de développements associés et aux pièces détachées et services correspondants.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à la Société, lorsqu'il peut être évalué de façon fiable et lorsque la Société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens et des services.

2.13. Résultat exceptionnel

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général défini au règlement ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016. Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions d'éléments de l'actif immobilisé.

2.14. Impôts sur les bénéfices et intégration fiscale

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1^{er} janvier 2005.

La convention d'intégration fiscale conclue entre la Société et la société Safran SA prévoit que la Société comptabilise la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et que la société Safran SA enregistre le solde de l'impôt dû au titre du résultat fiscal d'ensemble.

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Valeurs brutes

(en milliers d'euros)	31.12.2022	Acquisitions, apports, création, augmentation	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31.12.2023
Frais de recherche et de développement					0
Concessions et droits similaires					0
Fonds de commerce et droit au bail	3 275				3 275
Autres immobilisations incorporelles	17 542	2 882			20 424
Immobilisations incorporelles en cours	6 298	3 319			9 617
Avances et acomptes					0
Immobilisations incorporelles	27 114	6 201	0	0	33 316
Terrains	846				846
Constructions	23 778	192		(219)	23 751
Installations, matériel, outillages	76 980	5 621		(4 421)	78 179
Autres immobilisations corporelles	9 039	661		(3 429)	6 271
Immobilisations corporelles en cours	7 774	6 562			14 337
Avances et acomptes	0				0
Immobilisations corporelles	118 411	13 036	0	-8 069	123 377
Participations financières	1 625	1 625		(1 625)	1 625
Créances rattachées à des participations	0				0
Autres immobilisations financières	121	17			138
Immobilisations financières	1 746	1 642	0	-1 625	1 763

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

Amortissements

	31.12.2022	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2023
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Frais de recherche et de développement	0					0
Concessions et droits similaires	0					0
Fonds de commerce et droit au bail	40					40
Autres immobilisations incorporelles	12 500	2 777				15 278
Immobilisations incorporelles en cours	0					0
Avances et acomptes	0					0
Immobilisations incorporelles	12 540	2 777	0	0	0	15 318
Terrains	7 315	699			-134	7 880
Constructions	9 374	530			-83	9 821
Installations, matériel, outillages	53 785	6 703			-4 281	56 207
Autres immobilisations corporelles	7 803	507			-3 429	4 881
Immobilisations corporelles en cours	0					0
Avances et acomptes	0					0
Immobilisations corporelles	78 277	8 439	0	0	-7 927	78 789
Participations financières	0					0
Créances rattachées à des participations	0					0
Autres immobilisations financières	0					0
Immobilisations financières	0	0	0	0	0	0

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de l'exercice	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés sur l'exercice
				Brut	Net					
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Filiales (plus de 50 % du capital détenu)										
Dénomination - siège social										
Participation (10 % à 50 % du capital détenu)										
Participation Safran Seats Asia	1 SGD	4,197 k\$	100	0	0	0	0	48 599,16 k\$	-2 295 k\$	0

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

3.2. Stocks et en-cours

	31.12.2022	31.12.2023
(en milliers d'euros)	Net	Net
Matières premières et approvisionnements	65 912	70 500
Produits finis	368	2 478
En-cours de production	43 218	58 276
Marchandises		
Total	109 498	131 254

3.3. Créances

Au 31 décembre 2023, les créances se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	Brut au 31.12.2023	< 1 an	> 1 an à 5 ans	+ 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	6 234	6 234		
Créances clients et comptes rattachés	106 931	106 931		
Créances fiscales et sociales	5 367	5 367		
Autres créances d'exploitation	665	665		
Créances d'exploitation	119 196	119 196	0	0
Créances diverses	7 950	7 950		
Comptes courants	9 909	9 909		
Charges constatées d'avance	1 141	1 141		
Ecart de conversion actif	454	454		
Créances diverses	19 454	19 454	0	0
Dépréciations	(1 653)	-1 653		
Total	136 997	136 997	0	0

3.4. Produits à recevoir

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2023
Créances rattachées à des participations	1 625	1 625
Autres immobilisations financières	121	138
Créances d'exploitation	17 781	15 926
Autres créances	11 186	7 583
Total	30 712	25 272

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

3.5. Charges constatées d'avances

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2023 sont de 1 140,7 K€.

3.6. Ecarts de conversion actif et primes de remboursement des emprunts

Il n'existe pas d'écarts de conversion actif au 31 décembre 2023.

3.7. Capitaux propres

Au 31 décembre 2023, le capital social de Safran Seats est composé de 4.139.536 actions pour un montant de 8.279.072 €. Ces actions sont détenues en totalité par la société GALLI PARTICIPATIONS.

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	4 139 536			2
Actions de présence				

(en milliers d'euros)	31.12.2022	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31.12.2023
Capital social	7 557		250 000	(249 278)	8 279
Autres éléments de capitaux propres	0				0
Primes d'émission de fusion, d'apport	29 427		95 209		124 636
Ecarts de réévaluation	0				0
Réserve légale	0				0
Réserves indisponibles	0				0
Réserve statutaire et contractuelle	0				0
Réserves réglementées	0				0
Autres réserves	0				0
Report à nouveau	(69 136)	(84 932)	154 068		0
Acompte sur dividendes	0				0
Subventions d'investissements	0				0
Provisions réglementées	806		105	(250)	664
Résultat de l'exercice	-84 932	84 932		(78 950)	(78 950)
Total	(116 278)				54 629

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

3.8. Provisions réglementées et provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31.12.2022	Dotations	Reprises		31.12.2023
			sans objet	avec utilisation	
Amortissements dérogatoires	806	105	(250)		664
Autres provisions réglementées					-
Total provisions réglementées					-
Total provisions réglementées	806				664
Lettres d'engagement	848	3 400			4 248
Amendes et pénalités	2 725	4 877	(153)		7 450
Environnement	5 336			(3 240)	2 096
Concessions	2 502	623	(667)	(215)	2 243
Garanties	8 145	581	(607)	(227)	7 893
Engagements de retraite et assimilés	18 025	1 305		(625)	18 705
Pertes à terminaison et pertes en carnet	0	2 522		(1 134)	1 388
Litiges	1 368	430	(36)	(464)	1 298
Autres (Provision AGA)	5 843	3 055	(200)	(2 113)	6 585
Total provisions pour risques et charges	44 793				51 905
Résultat d'exploitation					
Résultat financier					
Résultat exceptionnel					
Total					

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

Engagements de retraite et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2023
Taux d'actualisation	3,70%	4,00%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de rendement des actifs	3,70%	4,00%
Taux d'augmentation des salaires	Table par âge	Table par âge
Age probable de départ personnel cadre	64 ans	Age taux plein
Age probable de départ personnel non cadre	62 ans	Age taux plein
Table de mortalité utilisée	TGH/F 05	TGH/F 05

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2023	Régimes de retraites à prestations définies	Indemnité de départ à la retraite
Valeur actualisée de l'obligation	(13 574)	(11 091)	0	(11 091)
Valeur de marché des actifs de couverture	0	0	0	0
Droits accumulés supérieurs/(inférieurs) aux actifs de couverture	(13 574)	(11 091)	0	(11 091)
Écarts actuariels et coût des services passés non comptabilisés au bilan	(2 276)	(5 872)	0	(5 872)
Engagements provisionnés au bilan	(15 850)	(16 963)	0	(16 963)
Coût des services rendus	1 255	928	0	928
Coût financier	159	496	0	496
Amortissement des écarts actuariels	-14	(197)	0	(197)
Événements spéciaux	0	0	0	0
Charge	1 400	1 228	0	1 228
Rendement attendu des actifs de couverture	0	0	0	0
Prestations payées	(207)	(115)	0	(115)
Variation de provision - dotation (reprise)	1 193	1 113	0	1 113

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

3.9. Dettes financières, dettes d'exploitation et dettes diverses

(en milliers d'euros)	Bruts au 31.12.2023	A 1 an ou plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire	-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-			
Billets non garantie de trésorerie	-			
Emprunts et dettes financières divers	-			
Dépôts et cautionnements reçus	-			
Autres emprunts et dettes assimilés	-			
Dettes rattachées à des participations	-			
Intérêts courus	-			
Dettes financières	0	0	0	0
Avances et acomptes reçus sur des encours	2 477	2 477		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 909	75 909		
Dettes fiscales et sociales	38 155	38 155		
Autres dettes d'exploitation	8 269	8 269		
Dette d'exploitation	124 810	124 810	0	0
Dettes diverses	93 713	93 713		
Dettes diverses	93 713	93 713	-	-
Produits constatés d'avance	6 712	6 712		
Total	225 236	225 236	-	-

3.10. Charges à payer

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2023
Dettes financières (intérêts courus)	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 766	50 945
Dettes sociales	19 261	22 721
Dettes fiscales	1 502	2 588
Autres dettes	692	1 050
Total	48 222	77 304

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

3.11. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance au 31 décembre 2023 sont de 6 712,1 K€.

3.12. Ecarts de conversion passif

Les écarts de conversion passif au 31 décembre 2023 sont de 829 K€.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2023
Sièges passagers	76 624	94 251
Sièges équipages	11 570	16 541
Composites/Coques	23 119	26 933
Ventes d'études	13 945	23 991
Aftermarket	111 075	196 477
Autres	-59	13
Total	236 273	358 206

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2023
France	49 356	64 128
Export	186 917	294 078
Total	236 273	358 206

4.2. Transfert de charges

Il n'existe pas de transferts de charges au 31 décembre 2023.

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

4.3. Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Dividendes reçus et autres produits de participation		
Intérêts et produits assimilés		
Dépréciations des titres de participation		
Autres reprises de provisions financières		
Différences positives de change	106	548
Produits financiers	106	548
Dépréciations des titres de participation		
Autres dotations aux provisions financières		573
Intérêts et charges assimilés	3 724	9 399
Différences négatives de change	337	365
Charges financières	4 061	10 337
Résultat financier	(3 955)	(9 789)

4.4. Résultat exceptionnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Produits (Reprises provisions réglementées)	150	250
Produits sur opérations de gestion	1 863	9
Produits sur opérations en capital		
Charges (Dotations provisions réglementées)	150	(105)
Charges sur opérations de gestion	(105)	(103)
Charges sur opérations en capital		
Autres		
Produits exceptionnels	2 057	51

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

4.5. Impôt sur les bénéfices

La société est dans le périmètre d'intégration fiscale du Groupe Safran. Conformément à la convention d'intégration, la charge d'impôt supportée par la société correspond à l'impôt qu'elle aurait dû verser si elle n'était pas membre du Groupe.

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	(80 489)		(80 489)
Exceptionnel	51		51
Participation	0		0
Crédit d'impôts, avoirs fiscaux ..	1 488		1 488
Total	(78 950)	0	(78 950)
Taux d'impôt			25,00%

4.6. Accroissement et allègements de la dette future d'impôt

(en milliers d'euros)	31.12.2023	
ACCROISSEMENT DE LA BASE FUTURE D'IMPOTS	Accroissement de la base future d'impôt :	Impôt futur sur :
Provisions réglementées		
Amortissements dérogatoires	0	0
Provisions pour investissements	0	0
...	0	0
Ecart latents de taux de change	0	0
Autres	0	0
...	0	0
Total	0	0
ALLEGEMENT DE LA BASE FUTURE D'IMPOTS	Allègement de la base future d'impôt :	Impôt futur sur :
Charges non déductibles de l'année de comptabilisation		
Contributions fiscales et parafiscales (ORGANIC) 2023	677	175
Réajustement Concessions 2023	1 203	311
Provisions pour engagements de retraites et assimilés 2023	732	189
Effort construction OCIL 2023	293	76
Participation 2023	0	0
Total	2 905	750
Déficit reportable	-310 800	-99 518
Total	-310 800	-99 518

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

5. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

5.1. Engagements hors bilan et passifs éventuels

Il n'existe pas d'engagements hors bilan au 31/12/2023.

5.1.1. *Engagements de crédit-bail*

Il n'existe aucun contrat de crédit-bail, uniquement des engagements de longue durée.

5.1.2. *Autres engagements commerciaux*

Il n'existe aucun engagement relatif à des contrats de location simple.

5.1.3. *Instruments financiers et de couverture*

Dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre la Société et Safran S.A., une couverture de change est accordée par Safran S.A. à la Société par laquelle Safran S.A. s'engage à acheter ou vendre les excédents ou besoins nets en devises de la Société à des cours couverts annuels. Ces cours couverts sont des cours « au pire » et Safran S.A. s'engage à reverser à la Société tout gain éventuel entre les cours couverts communiqués et les cours effectivement réalisés en fonction des volumes nets de devises traités. Ces gains sont reversés au moins une fois par an.

Au cours de l'exercice 2023, le principal cours couvert dont a bénéficié la Société de la part de Safran S.A. a été le suivant :

- 1 EUR = 1,1319 USD

Les cours couverts EUR /USD prévisionnels dont la Société devrait bénéficier de la part de Safran S.A. pour les exercices suivants au titre de son exposition nette sont indiqués ci-après:

EUR/USD

- 2024 : 1 EUR = 1,12 USD

- 2025 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2023 du groupe Safran

- 2026 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2023 du groupe Safran

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

5.1.4. Autres engagements financiers donnés ou reçus

Néant

5.2. Effectif moyen

	31.12.2022	31.12.2023
Ingénieurs et cadres	671	753
Techniciens, Administratifs et Agents de maîtrise	453	475
Ouvriers	443	444
Effectif salarié	1 567	1 672
Personnel mis à disposition	116	122
Effectif total	1 683	1 794

5.3. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat n'est pas fourni dans la mesure où le document de référence annuel du Groupe Safran mentionne cette information.

* * *

SAFRAN SEATS

Société par actions simplifiée au capital de 8.279.072 €
61 rue Pierre Curie - 78370 Plaisir
515 450 088 RCS VERSAILLES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 12 juin,

La société Galli Participations, société par actions simplifiée au capital de 334.035.492,20 euros, ayant son siège social situé 2, boulevard du Général Martial Valin - 75015 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 402 112 403, Associé Unique de la Société, a pris les décisions se rapportant à l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- Pouvoirs pour les formalités.

L'Associé Unique reconnaît qu'ont été régulièrement mis à sa disposition les documents suivants :

- les statuts de la Société,
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes,
- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- le rapport du Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2023,
- les projets de décisions soumises à son approbation,

ainsi que tous autres documents et renseignements qui, en application des dispositions législatives et réglementaires, doivent lui être adressés ou être tenus à sa disposition au siège social.

Après avoir pris connaissance des rapports du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes, l'Associé Unique prend les décisions suivantes :

Première décision : Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président ainsi que du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième décision : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Associé Unique décide, conformément à la proposition du Président, d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de - 78.950.498,11 euros, au compte report à nouveau.

Le compte « Report à Nouveau » se trouve en conséquence ramené à - 78.950.498,11 euros.

L'Associé Unique prend acte du fait qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Troisième décision: Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce

L'Associé Unique prend acte de l'absence de conventions nouvelles entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Quatrième décision: Pouvoirs pour les formalités

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Décision pour faire tout dépôt et publication requis.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'Associé Unique.



L'Associé Unique
La société Galli Participations
représentée par Karine Stamens

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT DE SAFRAN SEATS
--

Conformément à la loi et aux statuts de la société SAFRAN SEATS (la « **Société** »), j'ai établi ce rapport de gestion afin de vous rendre compte d'une part de la situation et de l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice, que j'ai arrêtés le 22 avril 2024.

Les comptes annuels de la Société établis au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont joints au présent rapport.

Il vous est également communiqué un exemplaire du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice écoulé.

PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels de la Société, établis au titre de l'exercice écoulé et soumis à votre approbation, ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

- Activité

L'année 2023 a été marquée par la poursuite de la reprise et de la montée en cadence postérieures à la crise du Covid-19. Cet événement, qui avait entraîné une chute importante et durable du chiffre d'affaires de la Société, avait mené à un point bas en volume de ventes atteint au premier trimestre 2021. Le redémarrage de l'activité depuis cette date s'est poursuivi et amplifié.

Il a ainsi été constaté une forte croissance du chiffre d'affaires lié aux ventes d'équipements de première monte et a fortiori sur les activités après-vente, avec la reprise du trafic aérien.

Cela se traduit par une montée en charge (« ramp up ») significative, tant en matière de développement qu'industriellement, et ce dans un contexte toujours fortement marqué par les difficultés d'approvisionnement en composants, par l'inflation, ainsi que par la crise ukrainienne.

Une accélération est encore anticipée en 2024 ; en prévision de celle-ci et afin d'être au rendez-vous des attentes des clients, un engagement de dépenses important s'est poursuivi sur l'année 2023 avec également une augmentation des effectifs. Plus globalement, Safran Seats a continué de renforcer sa politique d'intégration des nouveaux embauchés et de formation sur des compétences clés, au service des enjeux du Business.

SAFRAN SEATS
Société par Actions Simplifiée au capital de 8.279.072,00 €
61 rue Pierre Curie - 78370 Plaisir
515 450 088 RCS VERSAILLES

Durant cette période, la Société a continué à soutenir les compagnies aériennes et la poursuite de la reprise du marché du transport aérien. Safran Seats a rencontré des difficultés à livrer à l'heure ses clients, du fait de l'importance du ramp up et des difficultés résiduelles d'approvisionnement en composants au niveau mondial.

La Société a par ailleurs remporté plusieurs succès commerciaux significatifs en 2023 : signature d'un ensemble de contrats avec Emirates pour ses sièges de classe Affaires sur B777X et A350, d'un important contrat avec ANA pour sa classe Affaires sur B787 linefit & retrofit (« the Room FX »), ainsi qu'avec Hainan A330 (Skylounge Core) en linefit, et avec Vietjet sur B737 (Z200).

- Apport à Safran USA des actions de Zodiac US Corporation détenues par la Société

Dans le cadre d'une réorganisation interne des activités américaines du Groupe, la société a fait apport à Safran USA de la totalité des actions de Zodiac US Corporation qu'elle détenait et reçu 143,8486856 actions nouvelles de Safran USA en rémunération de son apport. Ces actions ont vocation à être distribuées à Galli Participations, Associé Unique de la Société, à titre de distribution exceptionnelle de réserves, après obtention d'un agrément fiscal.

- Résultats

Le chiffre d'affaires à fin décembre 2023 s'élève à 358 206K€, contre 236 273K€ à fin décembre 2022.

L'exercice clos le 31 décembre 2023 se traduit par un résultat net de - 78 950K€ constitué comme suit :

- -70.700K€ de résultat d'exploitation ;
- -9.789K€ de résultat financier correspondant à la charge d'intérêts et aux écarts de changes ;
- +51K€ de résultat exceptionnel.
- 0K€ de participation
- +1.488K€ d'impôt sur les Sociétés

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La Société a poursuivi ses efforts de développement relatifs aux sièges Business Class en carnet tout en poursuivant ses investissements en matière de nouveaux sièges Economiques, Business Class et Techniques aussi bien pour plateformes avions que hélicoptères. A ce titre, la Société a dépensé environ 30.3m€, essentiellement pour les programmes Z200, SKYLounge CORE et VUE.

INSTALLATIONS CLASSEES – SEUIL SEVESO HAUT

Néant.

SAFRAN SEATS
Société par Actions Simplifiée au capital de 8.279.072,00 €
61 rue Pierre Curie - 78370 Plaisir
515 450 088 RCS VERSAILLES

REPARTITION DES DETTES FOURNISSEURS ET DES CREANCES CLIENTS

Conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, la décomposition, à la date du 31 décembre 2023, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et du solde des créances clients par date d'échéance est la suivante :

En euros	Article D. 441 I, 1° du Code de commerce: Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441 I, 2° du Code de commerce: Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées					351					2 602
Montant cumulé des factures concernées TTC	904 492	71 697	22 021	520 689	1 518 899	11 891 643	1 654 420	727 089	537 196	14 810 348
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues de l'exercice	0.24%	0.02%	0.01%	0.14%	0.40%					
Pourcentage du montant total TTC des factures émises de l'exercice						2,70%	0.38%	0,17%	0,12%	3,37%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées										
Nombre de factures exclues	987									
Montant total des factures exclues (TTC)	7 584 791,16									
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : Appliqués suivant les règles de la loi LME					Délais légaux : Appliqués suivant les règles de la loi LME				

Le retard de paiement fournisseurs s'établit donc à 0.40%, dont 0.24% relève des cycles de paiement par la Société, et 0,14% (91 jours et plus) sont relatifs à des litiges fournisseurs en cours de retraitement pour 521 k€ alors qu'ils représentaient 2 520 k€ à la fin de l'exercice dernier.

Le retard d'encaissement des créances clients représente 3,37%, ce qui est en augmentation comparativement à l'année passée où il atteignait 2.93%. Relatif en grande partie au client Emirates.

RESSOURCES HUMAINES

Etablissement principal de Plaisir

L'établissement principal de Plaisir a été créé le 1er décembre 2018. Il regroupe les activités de Palier Safran Seats ainsi que les activités de Customer Services and Support. Au 31

SAFRAN SEATS
Société par Actions Simplifiée au capital de 8.279.072,00 €
61 rue Pierre Curie - 78370 Plaisir
515 450 088 RCS VERSAILLES

décembre 2023, l'effectif CDI inscrit est de 190 personnes.

Etablissement secondaire d'Issoudun

Au 31 décembre 2023, l'effectif CDI inscrit est de 1 252 personnes pour l'Etablissement d'Issoudun.

Le nombre de personnes recrutées est de 145 personnes, dont 9 personnes en mobilité Groupe.

Etablissement secondaire de Saint Crépin

L'établissement secondaire de Saint-Crépin a été créé le 1^{er} novembre 2019. Au 31 décembre 2023, l'effectif CDI inscrit est de 265 personnes.

Le Dialogue Social

Le dialogue social avec les organisations syndicales se poursuit, l'année 2023 aura été le premier cycle complet pour la nouvelle mandature des représentants du personnel. L'année aura été rythmée par la préparation du déploiement de la nouvelle Convention Collective de la Métallurgie du 7 février 2022.

Se sont tenues ainsi plus de 51 réunions avec les IRP, réparties comme suit :

CSE Central

9 réunions de CSE-C se sont tenues (en principe, 4 réunions /an)

1 réunion de la commission formation

1 réunion de la Commission économique

3 réunions de la Commission SSCT centrale

Etablissement de Plaisir

10 réunions de CSE se sont tenues (il n'y a pas de CSSCT mais des échanges réguliers sur les thématiques de l'hygiène, de la santé et des conditions de travail sont réalisés avec le CSE).

Etablissement de Saint Crépin

14 réunions de CSE se sont tenues

A ces réunions, s'ajoutent celles de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail.

Etablissement d'Issoudun

13 réunions de CSE se sont tenues

A ces réunions, s'ajoutent celles de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail.

SAFRAN SEATS
Société par Actions Simplifiée au capital de 8.279.072,00 €
61 rue Pierre Curie - 78370 Plaisir
515 450 088 RCS VERSAILLES

Plusieurs accords d'entreprise ont aussi pu être négociés au cours de l'exercice 2023:

- Accord salarial 2023 du 28 février 2023
- Avenant n°2 portant modification des mesures du dispositif de cessation anticipée d'activité (Rupture conventionnelle collective) du 24 octobre 2023
- Accord d'intéressement Safran Seats 2023 du 28 juin 2023

OBSERVATIONS DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE-CENTRAL (CSE-C)

Les orientations stratégiques et le bilan économique ont été présentés aux élus lors du CSE Central du 20 avril 2023, lesquels ont souhaité recourir à une expertise pour chacun des sujets en application de l'article L2312-25 du Code du travail. Ces deux expertises, diligentées par le CSE-C auprès du cabinet SYNCEA à compter d'avril 2023, ont donné lieu à la restitution d'un rapport unique en novembre 2023, puis à la remise d'un avis circonstancié par l'instance.

REPARTITION DU CAPITAL

Nous rappelons que GALLI PARTICIPATIONS détient depuis le 2 juillet 2021, directement, 100% du capital de la Société.

RESULTAT – AFFECTATION

Nous vous proposons d'affecter la perte réalisée par la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, qui s'élève à - 78.950.498,11 euros, au report à nouveau.

En raison de la perte réalisée par la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, aucun versement de dividende ne sera proposé.

Ces comptes sont arrêtés dans le cadre fiscal du régime des groupes de sociétés, pour lequel la Société a opté au cours de l'exercice.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

CHARGES ET/OU DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Les comptes annuels de la Société, établis au titre de l'exercice écoulé, ne prennent pas en charge de dépense ou charge significative non déductible fiscalement telle que visée par les dispositions de l'article 39-4 du Code général des impôts.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

SAFRAN SEATS
Société par Actions Simplifiée au capital de 8.279.072,00 €
61 rue Pierre Curie - 78370 Plaisir
515 450 088 RCS VERSAILLES

La reprise constatée en 2023 devrait s'accélérer en 2024 puis en 2025 dans un contexte de tensions dans la chaîne d'approvisionnement qui perdure.

SITUATION DES CAPITAUX PROPRES

A l'occasion de l'approbation des comptes de l'exercice 2021, l'Associé unique avait constaté que les capitaux propres de la Société, après affectation de la perte 2021, étaient inférieurs à la moitié du capital social. A cette occasion, l'Associé Unique avait décidé de ne pas procéder à la dissolution anticipée de la Société.

A la clôture de l'exercice 2022 et après affectation de la perte 2022, la situation nette de la Société s'était encore dégradée.

L'Associé unique, aux termes de ses décisions du 1^{er} décembre 2023, a :

1. décidé de procéder à une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 250 000 000 €, par voie d'émission de 10 000 000 actions nouvelles,
2. décidé de procéder, sous réserve de la réalisation de l'augmentation de capital susvisée, à une réduction de capital de 154 068 400 €, motivée par des pertes, par voie d'annulation d'actions.

A l'issue de ces opérations, définitivement réalisées fin décembre 2023, les capitaux propres avaient été reconstitués, avec un capital social s'élevant à 8 279 072 euros, divisé en 4 139 536 actions de 2 euros de nominal chacune.

MONTANT DES PRÊTS A MOINS DE 2 ANS CONSENTIS PAR LA SOCIETE A TITRE ACCESSOIRE A SON ACTIVITE PRINCIPALE A DES MICROENTREPRISES, PME OU ENTREPRISES DE TAILLE INTERMEDIAIRE AVEC LESQUELLES ELLE ENTRETIENT DES LIENS ECONOMIQUES

Néant.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- MANDATS

Le mandat du Président, Mme Victoria Foy, a pris effet au 1^{er} janvier 2023, pour une durée indéterminée, par décision en date du 31 octobre 2022 de l'Associée Unique de Safran Seats, Galli Participations.

Le mandat du commissaire aux comptes titulaire de la société, Mazars, arrivant à échéance à l'issue de décision d'associé unique ou de la collectivité des associés devant statuer sur les comptes de l'exercice 2022, a été renouvelé par décision de l'Associée Unique du 19 mai 2023 pour une période de six exercices qui prendra fin à l'issue de la décision de l'associé unique ou de la collectivité des associés qui statuera en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

SAFRAN SEATS
Société par Actions Simplifiée au capital de 8.279.072,00 €
61 rue Pierre Curie - 78370 Plaisir
515 450 088 RCS VERSAILLES

- CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément aux obligations légales, nous vous indiquons qu'au cours de l'exercice écoulé aucune convention régie par l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue, ni ne s'est poursuivie.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Activités des filiales de la Société et des sociétés contrôlées par elle (article L.233-6 alinéa 2 et R.225-102 du Code de commerce)

Nom des filiales	Capitaux propres	Quote-part capital détenue	Résultat exercice	Valeur brute inventaire des titres	Valeur de clôture	Chiffre d'affaires
SAFRAN USA	3 005 528 kUSD	0,06%	111 507 kUSD	1.624,8 kEUR	1.624,8 kEUR	30 742 kUSD
Safran Seats Asia	-1 504 kUSD	100%	-399 kUSD	1 SGD	NA	48 599 kUSD

La société Zodiac US Corporation a été fusionnée avec la société SAFRAN USA, la holding aux USA pour les sociétés SAFRAN. Les titres Zodiac US Corporation ont été échangés par des titres Safran USA..

La société Safran Seats Asia est une société immatriculée à Singapour.

2. Prise(s) de participation significative(s) (article L.233-6 du Code de commerce)

Néant.

3. Cession(s) de participation à l'effet de régulariser les participations croisées (article L.233-19 du Code de commerce)

Néant.

4. Liste de succursales

Néant.

5. Prise(s) de contrôle (article L.233-6 du Code de commerce)

Néant.

ACTIONS D'AUTOCONTROLE – PARTICIPATIONS CROISEES

Néant.

OPERATIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D'ACTIONS DE LA SOCIETE (Article L.225-184 du Code de commerce)

Néant.

ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS AUX SALARIES ET/OU MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIETE (Article L.225-184 du Code de commerce)

Néant.

RACHAT ET/OU CESSION D'ACTIONS PROPRES PAR LA SOCIETE DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DES SALARIES (Articles L.225-211 alinéa 2 du Code de commerce)

Néant.

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL (Articles L.225-102 du Code de commerce)

Néant.

DATE ET ORDRE DU JOUR DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'Associé Unique est invité à statuer :

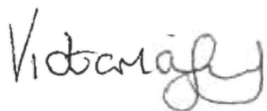
le 12 JUIN 2024

sur l'ordre du jour ci-après :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023;
- Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce;
- Pouvoirs pour les formalités.

Vous êtes invité, après la lecture du rapport présenté par votre commissaire aux comptes, à adopter les décisions soumises à votre vote.

Le 30 mai 2024
Le Président
Victoria Foy





61, rue Henri Regnault
92075 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Safran Seats

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Safran Seats

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 8 279 072 €

Siège social : 61 rue Pierre Curie – 78370 Plaisir

515 450 088 RCS Versailles

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'associé unique de la société Safran Seats,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Safran Seats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

La note 2.10 de l'annexe indique la comptabilisation d'une provision pour risque environnemental. La provision pour risque environnemental est estimée sur la base des coûts de désamiantage, la déconstruction et la dépollution du site historique de la société dont la fermeture a été décidée le 30 octobre 2018.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Paris, le 23 mai 2024

DocuSigned by:

Jérôme DE PASTORS

6537C07F518441B...

Jérôme DE PASTORS

Mazars

Paris, le 23 mai 2024

DocuSigned by:



68B0B9F842DB438...

Christophe BERRARD

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

SAFRAN SEATS
Société par Actions Simplifiée au capital de 8.279.072 €
61 rue Pierre Curie - 78370 Plaisir
515 450 088 RCS VERSAILLES

A. ETATS FINANCIERS

B. ANNEXE

1.	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	7
2.	NOTE PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	7
3.	NOTES SUR LE BILAN	13
4.	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	21
5.	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	24

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

A. ETATS FINANCIERS

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

Compte de résultat au 31 décembre 2023

(en milliers d'euros)	Note	31.12.2022	31.12.2023
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	3.13	236 273	358 206
Production stockée		12 473	17 362
Production immobilisée			
Transfert de charge d'exploitation	3.14		
Reprises sur provisions et dépréciations			
Amortissement/dépréciation des immobilisations			
Dépréciation de l'actif circulant		847	8
Provisions pour risques et charges		10 912	9 681
Autres produits		51 840	76 619
Produits d'exploitation (1)		312 345	461 875
CHARGES D'EXPLOITATION			
Consommation de l'exercice en provenance de tiers			
Achats stockés d'approvisionnement			
Matières premières		90 781	129 163
Autres approvisionnements			
Variation des stocks d'approvisionnements		(19 108)	(17 296)
Achats de sous-traitance			
Achats non stockés de matières et fournitures			
Services extérieurs		167 746	235 490
Impôts, taxes et versements assimilés		3 108	3 725
Charges de personnel			
Salaires et traitements		84 564	94 501
Charges sociales		39 699	44 422
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Amortissement/dépréciation des immobilisations		11 846	11 263
Dépréciation de l'actif circulant		6 789	13 807
Provisions pour risques et charges		9 063	16 220
Autres charges et produits financiers			
Autres charges		4 052	1 280
Charges d'exploitation (2)		398 538	532 575
Résultat d'exploitation (1) - (2)		(86 193)	(70 700)
Produits financiers		106	548
Charges financières		4 061	10 337
Résultat financier	3.15	(3 955)	(9 789)
Résultat courant (avant impôts)		(90 148)	(80 489)
Produits exceptionnels		2 186	259
Charges exceptionnelles		279	208
Résultat exceptionnel	3.16	1 908	51
Participation		0	0
Impôts (Crédit d'impôt CIR)		3 309	1 488
Total des produits		314 637	462 682
Total des charges		399 569	541 632
Résultat net (profit)		(84 932)	(78 950)

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

Bilan au 31 décembre 2023

ACTIF	<i>Note</i>	31.12.2022	Actif brut	Amortissements et dépréciations	31.12.2023
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles	3.1	14 574	33 316	(15 318)	17 999
Immobilisations corporelles	3.1	40 134	123 377	(78 789)	44 588
Immobilisations financières	3.1	0			0
Titres de participations	3.1	1 625	1 625		1 625
Autres immobilisations financières		121	138		138
Actif immobilisé		56 454	158 456	-94 106	64 349
Stocks et en-cours	3.2	109 498	171 875	(40 621)	131 254
Avances et acomptes versés sur commandes	3.3	8 298	6 234		6 234
Créances d'exploitation	3.3	76 628	106 931	(1 653)	105 278
Créances diverses	3.3	19 232	13 982		13 982
Comptes courants	3.3	11 809	9 909		9 909
Valeurs de placement		0			0
Disponibilités		0			0
Charges constatées d'avance	3.5	397	1 141		1 141
Actif circulant		225 864	310 071	-42 274	267 797
Prime de remboursement des emprunts					
Ecart de conversion - Actif	3.6	0	454		454
Total actif		282 317	468 981	-136 380	332 601

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

PASSIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31.12.2022	31.12.2023
Capital social	3.7	7 557	8 279
Autres éléments de capitaux propres	3.7	(38 903)	125 301
Résultat de l'exercice	3.7	(84 932)	(78 950)
Capitaux propres		(116 278)	54 629
Avances et dettes conditionnées			
Autres fonds propres		0	0
Provisions pour risques et charges	3.8	44 793	51 907
Provisions pour risques et charges		44 793	51 907
Emprunts obligataire	3.9		
Dettes financières	3.9		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3.9	2 789	2 477
Dettes d'exploitation	3.9	101 486	122 333
Dettes diverses	3.9	248 190	93 713
Produits constatés d'avance	3.11	1 338	6 712
Dettes financières, d'exploitation et diverses		353 803	225 236
Ecarts de conversion - Passif	3.12		829
Total passif		282 317	332 601

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

B. ANNEXE

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

La société Safran Seats est détenue de manière ultime par Safran SA, qui est une société cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris. A ce titre, elle est intégrée dans les comptes consolidés publiés par Safran SA, 2 Bld du Général Martial Valin, 75724 PARIS CEDEX 15, SIREN : 562 082 909. Ce qui exonère Safran Seats de publier ses propres comptes consolidés.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire. Dans la suite de ces notes annexes, la société Safran Seats sera dénommée la Société.

L'exercice clos le 31 décembre 2023 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 331.116.654 euros.

Le résultat net comptable est une perte de 78.950.498,11 euros.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Néant

2. NOTE PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Règles et méthodes comptables

2.1.1. Référentiel appliqué

Les comptes sociaux au 31 décembre 2023 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon les dispositions du Plan Comptable Général tels que définis dans le règlement ANC 2014-03 (version consolidée au 1er janvier 2023).

Les observations de l'ANC relatives à la prise en compte des conséquences de la crise russo-ukrainienne ont été appliquées dans les comptes de la société.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

2.2. Immobilisations incorporelles

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

- Les brevets et licences sont amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève,
- Les logiciels d'application sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis linéairement sur une durée de un à cinq ans,

Les dépenses de R&D sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues.

Le fonds de commerce de l'activité après-vente de sièges aéronautiques acquis auprès de la société Zodiac Services Europe en 2018 ne fait pas l'objet d'un amortissement, mais d'un test de dépréciation annuel documenté par la Société.

2.3. Immobilisations corporelles

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1er janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du jour de l'opération. Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

2.3.1. Amortissements

Les principales durées d'utilisation sont :

- construction : 20 ans,
- installations techniques, matériel et outillage : entre 3 et 8 ans,
- mobilier et agencements : 10 ans,
- matériel informatique : 3 / 4 ans,
- matériel de transport : 4 / 5 ans.

Pour les immobilisations fiscalement amortissables en dégressif la différence entre dotation linéaire et dotation totale est comptabilisée en amortissements dérogatoires.

2.3.2. Dépréciations

Si à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour la Société.

2.4. Immobilisations financières

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition. Une dépréciation des titres de participation doit être comptabilisée pour le montant de la différence lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire des titres est appréciée soit :

- en fonction du cours de bourse moyen du dernier mois précédent la clôture, pour les participations cotées,
- en fonction de la quote-part de situation nette corrigée, le cas échéant, des plus-values latentes significatives nettes des impôts correspondants,
- en fonction de la valeur intrinsèque des fonds propres, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus (valeur d'entreprise), diminuée, le cas échéant, de l'endettement.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

2.5. Stocks et travaux en cours

2.5.1. Valeurs brutes

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont valorisés au coût de revient (coût d'acquisition ou de production), déterminé selon la méthode du FIFO ou à la valeur probable de réalisation si celle-ci est inférieure. Aucun frais financier n'est inclus dans la valorisation.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production pour les charges directes et indirectes de production, et au prix moyen pour la consommation de matière.

Le coût de revient est déterminé sur la base d'une capacité normale de production, excluant ainsi l'effet potentiel d'une sous-activité.

2.5.2. Dépréciations

Une dépréciation est constituée lorsque le coût de revient des stocks et travaux en cours est supérieur à la valeur de réalisation, notamment en raison de l'absence de perspective de vente, de la rotation considérée comme très lente ou d'obsolescence.

Les stocks, présentant le risque d'une valeur de marché inférieure à leur valeur comptable, sont dépréciés dans une plage de 45% à 90%.

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

2.6. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée sur les créances lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

Les dettes et créances en devises sont converties au cours en vigueur au 31 décembre. Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion actif et passif prévus à cet effet. Les pertes de change latentes qui ne sont pas compensées par une couverture de change font l'objet d'une provision pour risque.

2.7. Disponibilités

Les disponibilités sont constituées essentiellement des comptes bancaires créditeurs détenus par la Société. Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existant à la clôture des comptes sont converties au cours en vigueur au 31 décembre. Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés en résultat financier.

2.8. Créances diverses / Dettes diverses (en fonction)

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe, la société Safran a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et la société Safran. Le poste « Dettes diverses » est essentiellement constitué du compte courant Safran SA.

2.9. Provisions réglementées

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiquées sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

2.10. Provisions pour risques et charges

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie. Les provisions pour risques et charges suivent les règles de constitution suivantes :

- Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêté des comptes du présent exercice comptable. Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la société.
- Les provisions pour charges correspondent principalement aux :
 - Les provisions « Concessions, amendes et pénalités » couvrent l'estimation du risque lié aux engagements commerciaux pris lors de la négociation des commandes au titre de concessions et autres litiges potentiels,
 - La provision pour environnement couvre les frais de réhabilitation d'un site historique de la société dont la fermeture a été décidée au cours de l'exercice 2018,
 - Les provisions pour garanties couvrent les incidents durant la période de garantie,

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

- Les provisions pour litiges concernent les fins d'affaires et les affaires prudhommales en cours.
- Retraites et autres avantages assimilés.

2.10.1. Retraites et engagements assimilés

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

- ✓ les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise,
- ✓ le personnel cadre bénéficie par ailleurs de régimes complémentaires à cotisations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC modifiée le 5 novembre 2021 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. La société a retenu comme méthode celle introduite par l'IFRIC IC. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus) sont comptabilisés dans les engagements hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

La loi 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la Sécurité Sociale pour 2023 a modifié le cadre institutionnel de la réforme des retraites en changeant les conditions d'exercice des droits (recul de l'âge de départ et allongement des cotisations) résultant des régimes de retraite.

2.11. Opérations en devises

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours moyen du mois de la transaction. Dans le cas où la devise fait l'objet d'une couverture par la société Safran, le cours couvert, est appliqué à l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats. Par ailleurs, les acomptes versés et reçus, les produits et charges constatés d'avance ainsi que les concessions payées d'avance sont valorisés au cours couvert de l'année d'encaissement.

A la date de clôture :

- Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran :
 - Les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, sans incidence sur le compte de résultat,

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

- L'écart éventuel entre le cours couvert de la date de transaction et le cours couvert de la date de l'encaissement, appliqué à la position nette clients / fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires,
- Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrit en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- Les provisions en devise sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat financier.
- La composante en devise des provisions pour perte à terminaison et/ou d'engagement de livraison en euro, est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte, pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran.

2.12. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires reconnu par la société est essentiellement relatif à la vente de sièges aéronautiques, aux frais de développements associés et aux pièces détachées et services correspondants.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à la Société, lorsqu'il peut être évalué de façon fiable et lorsque la Société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens et des services.

2.13. Résultat exceptionnel

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général défini au règlement ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016. Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions d'éléments de l'actif immobilisé.

2.14. Impôts sur les bénéfices et intégration fiscale

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1^{er} janvier 2005.

La convention d'intégration fiscale conclue entre la Société et la société Safran SA prévoit que la Société comptabilise la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et que la société Safran SA enregistre le solde de l'impôt dû au titre du résultat fiscal d'ensemble.

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Valeurs brutes

(en milliers d'euros)	31.12.2022	Acquisitions, apports, création, augmentation	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31.12.2023
Frais de recherche et de développement					0
Concessions et droits similaires					0
Fonds de commerce et droit au bail	3 275				3 275
Autres immobilisations incorporelles	17 542	2 882			20 424
Immobilisations incorporelles en cours	6 298	3 319			9 617
Avances et acomptes					0
Immobilisations incorporelles	27 114	6 201	0	0	33 316
Terrains	846				846
Constructions	23 778	192		(219)	23 751
Installations, matériel, outillages	76 980	5 621		(4 421)	78 179
Autres immobilisations corporelles	9 039	661		(3 429)	6 271
Immobilisations corporelles en cours	7 774	6 562			14 337
Avances et acomptes	0				0
Immobilisations corporelles	118 411	13 036	0	-8 069	123 377
Participations financières	1 625	1 625		(1 625)	1 625
Créances rattachées à des participations	0				0
Autres immobilisations financières	121	17			138
Immobilisations financières	1 746	1 642	0	-1 625	1 763

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

Amortissements

	31.12.2022	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2023
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Frais de recherche et de développement	0					0
Concessions et droits similaires	0					0
Fonds de commerce et droit au bail	40					40
Autres immobilisations incorporelles	12 500	2 777				15 278
Immobilisations incorporelles en cours	0					0
Avances et acomptes	0					0
Immobilisations incorporelles	12 540	2 777	0	0	0	15 318
Terrains	7 315	699			-134	7 880
Constructions	9 374	530			-83	9 821
Installations, matériel, outillages	53 785	6 703			-4 281	56 207
Autres immobilisations corporelles	7 803	507			-3 429	4 881
Immobilisations corporelles en cours	0					0
Avances et acomptes	0					0
Immobilisations corporelles	78 277	8 439	0	0	-7 927	78 789
Participations financières	0					0
Créances rattachées à des participations	0					0
Autres immobilisations financières	0					0
Immobilisations financières	0	0	0	0	0	0

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de l'exercice	Résultat de l'exercice	Dividendes ancaissés sur l'exercice
				Brut	Net					
(en milliers d'euros)										
Filiales (plus de 50 % du capital détenu)										
Dénomination - siège social										
Participation (10 % à 50 % du capital détenu)										
Participation Safran Seats Asia	1 SGD	4,197 k\$	100	0	0	0	0	48 599,16 k\$	-2 295 k\$	0

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

3.2. Stocks et en-cours

	31.12.2022	31.12.2023
(en milliers d'euros)	Net	Net
Matières premières et approvisionnements	65 912	70 500
Produits finis	368	2 478
En-cours de production	43 218	58 276
Marchandises		
Total	109 498	131 254

3.3. Créances

Au 31 décembre 2023, les créances se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	Brut au 31.12.2023	< 1 an	> 1 an à 5 ans	+ 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	6 234	6 234		
Créances clients et comptes rattachés	106 931	106 931		
Créances fiscales et sociales	5 367	5 367		
Autres créances d'exploitation	665	665		
Créances d'exploitation	119 196	119 196	0	0
Créances diverses	7 950	7 950		
Comptes courants	9 909	9 909		
Charges constatées d'avance	1 141	1 141		
Ecart de conversion actif	454	454		
Créances diverses	19 454	19 454	0	0
Dépréciations	(1 653)	-1 653		
Total	136 997	136 997	0	0

3.4. Produits à recevoir

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2023
Créances rattachées à des participations	1 625	1 625
Autres immobilisations financières	121	138
Créances d'exploitation	17 781	15 926
Autres créances	11 186	7 583
Total	30 712	25 272

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

3.5. Charges constatées d'avances

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2023 sont de 1 140,7 K€.

3.6. Écarts de conversion actif et primes de remboursement des emprunts

Il n'existe pas d'écarts de conversion actif au 31 décembre 2023.

3.7. Capitaux propres

Au 31 décembre 2023, le capital social de Safran Seats est composé de 4.139.536 actions pour un montant de 8.279.072 €. Ces actions sont détenues en totalité par la société GALLI PARTICIPATIONS.

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	4 139 536			2
Actions de présence				

(en milliers d'euros)	31.12.2022	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31.12.2023
Capital social	7 557		250 000	(249 278)	8 279
Autres éléments de capitaux propres	0				0
Primes d'émission de fusion, d'apport	29 427		95 209		124 636
Écarts de réévaluation	0				0
Réserve légale	0				0
Réserves indisponibles	0				0
Réserve statutaire et contractuelle	0				0
Réserves réglementées	0				0
Autres réserves	0				0
Report à nouveau	(69 136)	(84 932)	154 068		0
Acompte sur dividendes	0				0
Subventions d'investissements	0				0
Provisions réglementées	806		105	(250)	664
Résultat de l'exercice	-84 932	84 932		(78 950)	(78 950)
Total	(116 278)				54 629

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

3.8. Provisions réglementées et provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31.12.2022	Dotations	Reprises		31.12.2023
			sans objet	avec utilisation	
Amortissements dérogatoires	806	105	(250)		664
Autres provisions réglementées					-
Total provisions réglementées					-
Total provisions réglementées	806				664
Lettres d'engagement	848	3 400			4 248
Amendes et pénalités	2 725	4 877	(153)		7 450
Environnement	5 336			(3 240)	2 096
Concessions	2 502	623	(667)	(215)	2 243
Garanties	8 145	581	(607)	(227)	7 893
Engagements de retraite et assimilés	18 025	1 305		(625)	18 705
Pertes à terminaison et pertes en carnet	0	2 522		(1 134)	1 388
Litiges	1 368	430	(36)	(464)	1 298
Autres (Provision AGA)	5 843	3 055	(200)	(2 113)	6 585
Total provisions pour risques et charges	44 793				51 905
Résultat d'exploitation					
Résultat financier					
Résultat exceptionnel					
Total					

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

Engagements de retraite et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2023
Taux d'actualisation	3,70%	4,00%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de rendement des actifs	3,70%	4,00%
Taux d'augmentation des salaires	Table par âge	Table par âge
Age probable de départ personnel cadre	64 ans	Age taux plein
Age probable de départ personnel non cadre	62 ans	Age taux plein
Table de mortalité utilisée	TGH/F 05	TGH/F 05

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2023	Régimes de retraites à prestations définies	Indemnité de départ à la retraite
Valeur actualisée de l'obligation	(13 574)	(11 091)	0	(11 091)
Valeur de marché des actifs de couverture	0	0	0	0
Droits accumulés supérieurs/(inférieurs) aux actifs de couverture	(13 574)	(11 091)	0	(11 091)
Ecarts actuariels et coût des services passés non comptabilisés au bilan	(2 276)	(5 872)	0	(5 872)
Engagements provisionnés au bilan	(15 850)	(16 963)	0	(16 963)
Coût des services rendus	1 255	928	0	928
Coût financier	159	496	0	496
Amortissement des écarts actuariels	-14	(197)	0	(197)
Evénements spéciaux	0	0	0	0
Charge	1 400	1 228	0	1 228
Rendement attendu des actifs de couverture	0	0	0	0
Prestations payées	(207)	(115)	0	(115)
Variation de provision - dotation (reprise)	1 193	1 113	0	1 113

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

3.9. Dettes financières, dettes d'exploitation et dettes diverses

(en milliers d'euros)	Bruts au 31.12.2023	A 1 an ou plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire	-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-			
Billets non garantie de trésorerie	-			
Emprunts et dettes financières divers	-			
Dépôts et cautionnements reçus	-			
Autres emprunts et dettes assimilés	-			
Dettes rattachées à des participations	-			
Intérêts courus	-			
Dettes financières	0	0	0	0
Avances et acomptes reçus sur des encours	2 477	2 477		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 909	75 909		
Dettes fiscales et sociales	38 155	38 155		
Autres dettes d'exploitation	8 269	8 269		
Dettes d'exploitation	124 810	124 810	0	0
Dettes diverses	93 713	93 713		
Dettes diverses	93 713	93 713	-	-
Produits constatés d'avance	6 712	6 712		
Total	225 236	225 236	-	-

3.10. Charges à payer

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2023
Dettes financières (intérêts courus)	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 766	50 945
Dettes sociales	19 261	22 721
Dettes fiscales	1 502	2 588
Autres dettes	692	1 050
Total	48 222	77 304

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

3.11. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance au 31 décembre 2023 sont de 6 712,1 K€.

3.12. Ecarts de conversion passif

Les écarts de conversion passif au 31 décembre 2023 sont de 829 K€.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2023
Sièges passagers	76 624	94 251
Sièges équipages	11 570	16 541
Composites/Coques	23 119	26 933
Ventes d'études	13 945	23 991
Aftermarket	111 075	196 477
Autres	-59	13
Total	236 273	358 206

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2023
France	49 356	64 128
Export	186 917	294 078
Total	236 273	358 206

4.2. Transfert de charges

Il n'existe pas de transferts de charges au 31 décembre 2023.

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

4.3. Résultat financier

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2023
Dividendes reçus et autres produits de participation		
Intérêts et produits assimilés		
Dépréciations des titres de participation		
Autres reprises de provisions financières		
Différences positives de change	106	548
Produits financiers	106	548
Dépréciations des titres de participation		
Autres dotations aux provisions financières		573
Intérêts et charges assimilés	3 724	9 399
Différences négatives de change	337	365
Charges financières	4 061	10 337
Résultat financier	(3 955)	(9 789)

4.4. Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2023
Produits (Reprises provisions réglementées)	150	250
Produits sur opérations de gestion	1 863	9
Produits sur opérations en capital		
Charges (Dotations provisions réglementées)	150	(105)
Charges sur opérations de gestion	(105)	(103)
Charges sur opérations en capital		
Autres		
Produits exceptionnels	2 057	51

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

4.5. Impôt sur les bénéfices

La société est dans le périmètre d'intégration fiscale du Groupe Safran. Conformément à la convention d'intégration, la charge d'impôt supportée par la société correspond à l'impôt qu'elle aurait dû verser si elle n'était pas membre du Groupe.

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	(80 489)		(80 489)
Exceptionnel	51		51
Participation	0		0
Crédit d'impôts, avoirs fiscaux ..	1 488		1 488
Total	(78 950)	0	(78 950)
Taux d'impôt			25,00%

4.6. Accroissement et allègements de la dette future d'impôt

(en milliers d'euros)	31.12.2023	
ACCROISSEMENT DE LA BASE FUTURE D'IMPOTS	Accroissement de la base future d'impôt :	Impôt futur sur :
Provisions réglementées		
Amortissements dérogatoires	0	0
Provisions pour investissements	0	0
...	0	0
Ecart latents de taux de change	0	0
Autres	0	0
...	0	0
Total	0	0
ALLEGEMENT DE LA BASE FUTURE D'IMPOTS	Allègement de la base future d'impôt :	Impôt futur sur :
Charges non déductibles de l'année de comptabilisation		
Contributions fiscales et parafiscales (ORGANIC) 2023	677	175
Réajustement Concessions 2023	1 203	311
Provisions pour engagements de retraites et assimilés 2023	732	189
Effort construction OCIL 2023	293	76
Participation 2023	0	0
Total	2 905	750
Déficit reportable	-310 800	-99 518
Total	-310 800	-99 518

5. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

5.1. Engagements hors bilan et passifs éventuels

Il n'existe pas d'engagements hors bilan au 31/12/2023.

5.1.1. Engagements de crédit-bail

Il n'existe aucun contrat de crédit-bail, uniquement des engagements de longue durée.

5.1.2. Autres engagements commerciaux

Il n'existe aucun engagement relatif à des contrats de location simple.

5.1.3. Instruments financiers et de couverture

Dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre la Société et Safran S.A., une couverture de change est accordée par Safran S.A. à la Société par laquelle Safran S.A. s'engage à acheter ou vendre les excédents ou besoins nets en devises de la Société à des cours couverts annuels. Ces cours couverts sont des cours « au pire » et Safran S.A. s'engage à reverser à la Société tout gain éventuel entre les cours couverts communiqués et les cours effectivement réalisés en fonction des volumes nets de devises traités. Ces gains sont reversés au moins une fois par an.

Au cours de l'exercice 2023, le principal cours couvert dont a bénéficié la Société de la part de Safran S.A. a été le suivant :

- 1 EUR = 1,1319 USD

Les cours couverts EUR /USD prévisionnels dont la Société devrait bénéficier de la part de Safran S.A. pour les exercices suivants au titre de son exposition nette sont indiqués ci-après:

EUR/USD

- 2024 : 1 EUR = 1,12 USD

- 2025 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2023 du groupe Safran

- 2026 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2023 du groupe Safran

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

5.1.4. Autres engagements financiers donnés ou reçus

Néant

5.2. Effectif moyen

	31.12.2022	31.12.2023
Ingénieurs et cadres	671	753
Techniciens, Administratifs et Agents de maîtrise	453	475
Ouvriers	443	444
Effectif salarié	1 567	1 672
Personnel mis à disposition	116	122
Effectif total	1 683	1 794

5.3. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat n'est pas fourni dans la mesure où le document de référence annuel du Groupe Safran mentionne cette information.

* * *